

CHANGEMENT D'ADRESSE OU ETAT MATRIMONIAL

La carte grise peut être établie au nom de plusieurs propriétaires :

*Un seul imprimé de demande d'immatriculation est à remplir, mais il devra **être signé par les copropriétaires** de véhicule.*

*Outre les pièces exigées habituellement pour une demande d'immatriculation, **un justificatif d'identité sera exigé pour chacun**, mais un seul devra indiquer sa date, son lieu de naissance et sa profession.*

La signature des copropriétaires sera exigée pour toute demande de duplicata ou de modification ainsi que lors de la vente.

* imprimé de demande de certificat d'immatriculation complété, daté et signé à **l'encre noire**

- * l'ancienne carte grise
- * justificatif de domicile (voir annexe)
- * une pièce d'identité en cours de validité (voir annexe)
- * un mandat d'immatriculation si le véhicule est en location
- * le dernier contrôle technique si le véhicule à plus de 4 ans.
- * 2.50 € par chèque à l'ordre du « Régisseur des Recettes » si le véhicule est immatriculé dans l'ancien système (ex. 1111pp11)
- * gratuit si le véhicule est immatriculé dans le nouveau système (ex. AA-111-BB)